

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée	Numéro de permis 2001910	Date d'inspection Le 08 mai 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire la Ribambelle en Folie Ltée		Numéro de téléphone (506) 423-6401	
Adresse 40 rue De L'École Saint-Léonard NB E7E 1Y6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des toilettes, du transport (aucun durant l'année scolaire) et de l'alimentation
Il pleut (neige fondante) lors de ma visite.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 mai 2023

Date

original signé par

Tina Marquis

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 mai 2023

Date